

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Que l'Assemblée nationale appuie la demande de la ville de Mirabel, de la Conférence régionale des élus des Laurentides et de la Communauté métropolitaine de Montréal afin que le gouvernement du Québec intervienne auprès du gouvernement fédéral pour obtenir un délai de trois mois dans le projet de démolition de l'aérogare de Mirabel pour que les leaders du milieu puissent compléter le montage financier, en trouvant les partenaires privés, pour la réalisation d'un projet structurant pour la région.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 2 OCTOBRE 2014.

Québec, ce sixième jour d'octobre 2014

  
MICHEL BONSAINT  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

